

D – 2-2/2022

Exercice 2022  
–  
Subventions

## Conseil Municipal du 05 Juillet 2022

### Extrait du registre des délibérations

L'an deux-mille-vingt-deux, le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 juin, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Élisabeth MASSE, Maire,

Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Adjoints,

Louis-Maire HARDY, Régis LOGIER, Lydie YAP, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Marie MARCHAND, Julie HENNEBELLE, Sébastien LEBLANC, Carmen GONZALEZ RUIZ, Estéban GARCIA, Guillaume MONCEAUX, Cyprien RICHER, Charlotte BERTHELOT, Patricia DUVAUX, Hervé LESIEUX, Sandrina RONCHIADIN, François MERCIER, Frédérique BRILLOT, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration :

Jean-Pierre EURIN à Elisabeth MASSE,  
Martine DURIEUX à Nicolas LE NEINDRE,  
Louis CRUCHET à Danielle SENECHAL,  
Déborah ANDRE à Cyprien RICHER,

Est excusé :

Didier PARSY

Secrétaire de Séance : Carmen GONZALEZ RUIZ

Rapport de Madame le Maire :

Il est proposé l'octroi des subventions suivantes :

SOCIAL / SANTE / SOLIDARITE	MONTANT
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL – COMPLEMENT SUBVENTION ANNUELLE	1 476 ,92 €
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL – COMPLEMENT CHEQUE VACANCES	202.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 678,92 €</b>

Ceci étant exposé, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Valide les attributions de subventions aux associations telles que présentées dans le tableau ci-dessus.
- Inscrit les crédits correspondants en décision modificative n°2 de 2022
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ces subventions

**Nota bene :**

**Les Membres du Conseil Municipal faisant partie du Conseil d'administration d'une association subventionnée ne participent pas au vote de la subvention pour cette association.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,



  
Elisabeth MASSE